



Prévention Santé et Nutrition
Des Seniors actifs

17 JAN. 2013

CONVENTION n° 12.472

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2011 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, lui-même représenté par M. Bernard GIRAUD, son Premier Adjoint, en vertu de l'arrêté ASG n°11.1712 en date du 29 septembre 2011 portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'une part,

Et

Madame Sandrine BASTARD (née BELLET), demeurant 5, rue du grand vivier – 17600 St ROMAIN DE BENET,

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : A compter du 02 janvier 2013 et jusqu'au 31 mars 2013, Madame Sandrine BASTARD est animatrice du programme PENSA (Prévention santé Et Nutrition des Seniors Actifs). A ce titre, elle est chargée de mettre en place des ateliers de scrapbooking : création d'albums photos, cartes de vœux, objets déco...

Article 2 : Madame Sandrine BASTARD a des missions spécifiques :

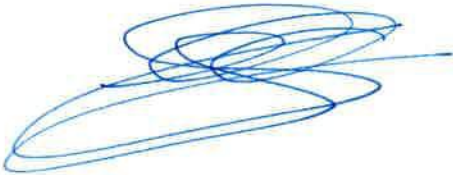
- Animer des ateliers de scrapbooking
- Organiser les inscriptions et la constitution des groupes de 5 personnes
- Perforer les cartes multi-ateliers de chaque participant à ses cours
- Transmettre la liste des présences suite aux ateliers
- Communiquer aux participants les documents relatifs au programme PENSA fournis par la coordonnatrice du dit programme.

Article 3 : Madame Sandrine BASTARD s'engage à n'exercer aucune activité commerciale (notamment la vente de matériel de scrapbooking) dans le cadre des ateliers PENSA.

Article 4 : La rémunération de Madame Sandrine BASTARD est basée sur 24 € HT (vingt quatre euros hors taxes) de l'heure, dans un maximum de 16 heures mensuelles.

Fait à ROYAN, le 07 janvier 2013

Madame Sandrine BASTARD,



Le Député-Maire,



Didier QUENTIN

